

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 16 JANVIER 2021

COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 16 janvier à 9h30, le Conseil Municipal de la Commune de Rosières, régulièrement convoqué le 12 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire à huis clos, sous la présidence de Madame Fanny SABATIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Fanny SABATIER, M. Roland GERENTON, Mme Josette FAURE, M. Eric CEYTE, M. Guy MAREC, Mme Marie-Bernadette MATHIAS, Mme Roselyne BONHOMME, M. Georges BARRIER, M. Denis MARTEL, Mme Louissette VALOUR, Mme Améline PICHON, Mme Marie-Hélène JULIEN, Mme Catherine GARDES, Mme Valérie MALEYSSON, M. François VEROTS, Mme Sandra ROUVIER, M. Jean-Bernard CIVET.

ABSENTS EXCUSES : M. Serge GIDON (pouvoir donné à Mme Catherine GARDES), M. Jean-Louis GONNARD (pouvoir donné à M. Jean-Bernard CIVET).

M. Jean-Bernard CIVET est élu secrétaire de séance.

1- Convention de paie à façon avec le Centre de Gestion

Lors de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2020, il avait été envisagé de dénoncer la convention de paie à façon avec le Centre de Gestion et de traiter en interne la gestion des paies.

Compte tenu de la situation inhérente au départ d'un employé administratif et de son non remplacement à ce jour, compte tenu des contraintes et de la complexité liées à la gestion des paies et afin de ne pas créer de rupture dans le traitement des salaires des employés communaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

Pour : 19

-DE RECONDUIRE la convention de gestion des paies avec le Centre de Gestion pour 1 an.

-D'AUTORISER Madame le Maire à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier et l'autorise à signer la convention relative à la gestion des paies à façon avec le Centre de Gestion.

2- Autorisation de mandater les factures d'investissement

Madame le Maire expose au Conseil la nécessité d'avoir l'autorisation de pouvoir honorer les factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 à hauteur de 25% des crédits ouverts pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

Pour : 19

-D'AUTORISER Madame le Maire à payer avant l'adoption du budget 2021 les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts pour l'année 2020.

3- Personnel Communal

- ***Employée Communale Ecole Publique***

Madame le Maire indique que le contrat de travail CDD de l'Employée Communale affectée à l'Ecole Publique arrive à son terme fin février et ne peut plus être renouvelé. Il y a donc lieu, soit de refaire un CDD ou de créer un emploi permanent nécessaire au bon fonctionnement du service.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

Pour : 19

-D'AUTORISER Madame le Maire à créer un emploi d'adjoint technique en CDI catégorie C sur la base de 35H hebdomadaire.

- ***Remplacement d'un Employé communal en arrêt maladie***

Suite à l'arrêt maladie d'un employé communal assurant notamment l'entretien des locaux, Madame le Maire indique qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement sachant que l'effectif actuel des agents communaux ne permet pas d'assurer en plus la charge de travail supportée par l'agent en arrêt maladie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

Pour : 19

-D'AUTORISER Madame le Maire à recruter un agent contractuel en CDD pour le remplacement momentané de l'agent absent et ce pour la durée de l'arrêt maladie, en application de l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26.01.1984.

- ***Agent administratif accueil Mairie***

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'adjoint administratif d'accueil souhaitant porter son horaire de travail de 26 heures à 29 heures.

Madame le Maire précise que suite au départ de deux employés de Marie, et dans l'attente du recrutement de nouveaux agents il convient d'assurer une présence suffisante et une ouverture correcte pour l'accueil des citoyens en Mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

Pour : 19

-De ne pas donner suite à la demande de l'Employée administratif d'accueil d'augmentation de son horaire de travail.

-D'AUTORISER Madame le Maire à avoir recours aux heures complémentaires pour l'adjoint administratif d'accueil afin de palier au départ des deux agents communaux affectés en service administratif et ce dans l'attente des prochains recrutements.

4- Appel à cotisation de l'AFCCRE (*Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe*)

L'AFCCRE vient en soutien et accompagne les communes pour préserver et développer les partenariats européens dans les actions et les initiatives à dimension européenne. Pour mener à bien ces projets, et faire peser la voix des élus locaux dans les débats cruciaux qui s'annoncent pour l'avenir de l'Europe, l'engagement au sein de cette association s'avère nécessaire.

En 2021, l'AFCCRE sera fortement mobilisée pour informer, accompagner et nous aider à tirer le meilleur parti de ces opportunités.

Le montant de la cotisation annuelle pour 2021 est fixé à 204€ pour notre Commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Pour : 19

-D'ADHERER pour l'année 2021 à l'AFCCRE

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10h45